



Paris, le 18 février 2010

MIEUX ACCUEILLIR LES DEMANDEURS D'ASILE ET LES REFUGIES : FRANCE TERRE D'ASILE ET LA POSTE RENOUVELLENT LEUR ENGAGEMENT

France Terre d'Asile, association de promotion et de protection du droit d'asile en France, accompagne depuis quarante ans les demandeurs d'asile et les personnes placées sous la protection de l'Office Français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), tant dans leurs démarches administratives que dans leur vie courante. Soucieuse de garantir l'accès aux droits des demandeurs d'asile et réfugiés, elle a souhaité s'engager sur cette question avec **La Poste** qui leur propose depuis longtemps ses services et produits. Des services souvent essentiels pour les demandeurs d'asile et les réfugiés tels que la perception en bureaux de poste des aides versées par les autorités françaises ou la réception des courriers relatifs à la procédure de demande d'asile. La Poste est ainsi un interlocuteur privilégié des demandeurs d'asile et des réfugiés et elle est convaincue de l'intérêt d'une amélioration des conditions d'accueil de ces derniers au sein de ses bureaux.

C'est pourquoi, **Pierre Henry, directeur général de France Terre d'Asile et Georges Lefebvre, directeur général du groupe La Poste ont, ce jour, renouvelé leur convention de partenariat pour une amélioration de l'accès aux droits des demandeurs d'asile et réfugiés garantissant un meilleur service rendu à ce public et renforçant la coopération entre les deux organisations.**

Cette nouvelle convention renouvelle les engagements précédents suivants.... :

- Possibilité pour les demandeurs d'asile de retirer leur courrier et leur argent, que leur récépissé de demande d'asile soit valide ou pas, dès lors que l'identification du demandeur est possible
- Possibilité à titre dérogatoire pour les demandeurs d'asile de bénéficier d'une ouverture d'un livret A provisoire sur présentation d'un récépissé de demande d'asile en cours de validité ou d'une convocation « Dublin » avec photos.

...Et la complète par les points suivants :

- Une extension du nombre de documents par lesquels les personnes peuvent attester leur identité
- La possibilité pour les Mineurs isolés et les jeunes majeurs de retirer leur courrier sur la base d'une attestation de prise en charge par France Terre d'Asile

Soucieuse que tous les demandeurs d'asile et réfugiés puissent bénéficier de ces avancées, France Terre d'Asile a souhaité continuer à associer à cette convention

d'autres organismes qui travaillent avec ce public : AFTAM, CASAR (Comité albigeois de solidarité avec les réfugiés), ATE (Accueil travail emploi), FAOL (Fédération audoise des œuvres laïques), Hôtel Social 93...

Pour mémoire, suite à la signature de la première Convention en février 2008, France Terre d'Asile et La Poste ont mobilisé 24 organismes représentant 92 CADA. Par ailleurs plus de 90 bureaux de poste situés à proximité d'un Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile ou d'un autre dispositif d'accueil géré par France Terre d'Asile ou un partenaire, ont été identifiés. Une formation animée conjointement par France Terre d'Asile et La Poste est en cours de diffusion pour les personnels de ces établissements. Enfin, des rencontres régulières entre des représentants de France Terre d'Asile et de La Poste ont permis d'améliorer le service rendu avec la possibilité dorénavant pour les réfugiés et demandeurs d'asile de bénéficier d'un livret sur support physique ou numérique et de disposer d'une carte de retrait de La Banque Postale.

Contacts Presse

France Terre d'Asile
Pierre Henry
Directeur général
06 03 22 65 25

La Poste
Virginie Gueidier
virginie.gueidier@laposte.fr